

## Contribution des acteurs artistiques et culturels de l'économie solidaire en Ile de France dans le cadre des Conférences Régionales de l'ESS (CRDESS)

### Quelques points de repères : « Culture et ESS », une dynamique qui se structure et se développe depuis 15 ans

De nombreux acteurs artistiques et culturels se sont retrouvés autour de valeurs communes que sont la non-lucrativité, l'initiative collective, les droits et la diversité culturels, l'économie plurielle (hybridation d'une économie marchande, d'une économie redistributive et d'une économie réciproitaire dont témoignent notamment le bénévolat et la coopération).

Nourrie d'expériences et de pratiques observées sur les territoires, les initiatives artistiques et culturelles ont travaillé à mieux comprendre et rendre lisibles leurs pratiques au sein de l'UFISC<sup>1</sup>, à construire des outillages pour développer les projets, l'emploi, la gouvernance des structures, l'hybridation de leurs ressources, leurs relations de réciprocité et de coopérations, leurs contributions à l'intérêt général...

Affirmant un mode d'organisation coopératif, elles fondent leurs actions sur la primauté de la diversité culturelle et des droits fondamentaux. Forts de ces valeurs, elles ont choisi de s'inscrire dans le mouvement d'économie politique que constitue l'Economie Sociale et Solidaire<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, une majorité des projets et entreprises du secteur artistique et culturel développent leurs activités dans une dynamique d'économie sociale et solidaire. Ainsi, en 2011, une association sur cinq a une activité culturelle. Sur les 266 500 associations culturelles, **35 100 associations culturelles employeuses** comptent **169 000 salariés** (9,4% de l'emploi salarié associatif)<sup>3</sup>. Le budget cumulé des associations culturelles est de **8,3 milliards d'euros**. Elles réunissent **20% des bénévoles** soit 4,7 millions de bénévoles dans les associations culturelles françaises.

Les initiatives artistiques et culturelles de l'ESS contribuent quotidiennement au développement culturel local. **Ce sont très largement des petites et très petites entreprises qui témoignent des pratiques des franciliens**, œuvrent à la création de demain, multiplient les partenariats et inventent des coopérations nouvelles, travaillent contre les inégalités et pour la diversité culturelle.

Pour aller plus loin vous pouvez retrouver la **lettre n°26 du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire : « ESS et culture »** Co-rédigée avec l'UFISC accessible ici : <http://rtes.fr/Lettre-no26-ESS-et-culture-et>

## L'urgence de développer l'Economie solidaire pour la région île de France

Face à la remise en cause des droits fondamentaux et de notre vivre-ensemble, à la tentation du repli sur soi et du rejet de l'autre, aux logiques de concentration et d'accumulation capitalistique qui creusent les inégalités entre les personnes et entre les territoires, le chemin de la transformation vers une société plus respectueuse des humains et de la planète s'impose. Plus que jamais, il nous faut affirmer un autre développement fondé sur les droits humains, la démocratie et la solidarité pour un bien vivre-ensemble. Il est temps de repenser nos priorités.

Si l'économie sociale et solidaire a gagné une reconnaissance institutionnelle à travers la loi de juillet 2014, son développement se fera par les territoires, avec les citoyens. La politique régionale doit, dans un contexte de recompositions territoriales et d'ouverture européenne et internationale, soutenir un plan ambitieux de développement des initiatives solidaires. Les régions se construisent à la fois comme acteurs stratégiques et de proximité. Elles sont directement influencées par les réformes territoriales : le processus de fusion, les évolutions spatiales, les regroupements en intercommunalité, l'articulation européenne comme la relation aux métropoles sont autant d'enjeux. Elles doivent affirmer de nouvelles responsabilités dans le développement culturel, territorial, économique et social. Les relations de coopération entre collectivités et acteurs du territoire doivent être renforcées pour élaborer une construction territoriale solidaire et des perspectives nouvelles et décloisonnées.

<sup>1</sup> Le champ culturel de l'ESS se retrouve autour de valeurs, de pratiques et d'engagements, dans ce cadre voir ouvrage dirigé par B. Colin et A. Gauthier, ed. Eres, 2008 « Pour une autre économie de l'art et de la culture » ou bien le Manifeste de l'UFISC « [Pour une autre économie de l'art et de la culture](#) ».

<sup>2</sup> Voir la contribution de l'UFISC sur la loi relative à l'économie sociale et solidaire - [www.ufisc.org/economie/download/94/226/20.html](http://www.ufisc.org/economie/download/94/226/20.html)

<sup>3</sup> [Les Associations culturelles employeuses en France](#), Opale - enquête nationale, 2008 - [Panorama de l'économie sociale et solidaire en France](#), enquête CNCRES, 2015.

# Quelles politiques publiques de l'économie sociale et solidaire pour la région île de France ?

Nous, acteurs culturels de l'économie solidaire et membres de la CRESS île de France appelons à construire et mettre en œuvre des politiques :

- Garantissant les droits humains et construisant de nouvelles solidarités pour plus d'équité sociale et territoriale ;
- Ancrées dans les territoires et accompagnant les démarches de développement local et la diversité des initiatives ;
- Encourageant la coopération plutôt que la concurrence et la concentration des moyens ;
- Préservant les ressources et l'environnement en accompagnant la transition écologique, le développement de solutions sobres et autonomes, le renforcement des communs ;
- Permettant d'accompagner et de sécuriser les parcours professionnels (et de vie) à travers des droits sociaux confortés et nouveaux et favorisant la parité femme-homme et la lutte contre les discriminations ;
- Favorisant une plus grande transversalité et transparence dans l'intervention publique ;
- Assurant une participation active des citoyens par des processus de formation, d'élaboration de l'action publique, de concertation et de coopération territoriale, d'évaluation et de diagnostic.

**L'UFISC et ses organisations en Ile de France souhaitent contribuer à définir le schéma régional du développement de l'économie sociale et solidaire. Nos propositions répondent aux axes définis par la région pour le SRDESS à travers la plateforme de contribution.**

La diversité des initiatives d'ESS est un vecteur d'émancipation et de participation au bien vivre-ensemble sur les territoires. Ces Très Petites Entreprises (TPE) de l'ESS encouragent l'engagement des citoyens, les processus collectifs et les démarches de solidarité et de coopération sur les territoires.

L'ambition stratégique de la région sur l'ESS nécessite une affectation significative du budget régional consacré au développement des projets et structures ESS et par la reconnaissance de leur contribution à l'action public, dans un mode partenarial et citoyen.

## Axe n°1 : Favoriser la création d'entreprises franciliennes de l'ESS

- De l'émergence à la création, quels besoins d'accompagnement et quels outils mettre en œuvre pour appuyer les porteurs de projet ?
- Réinventer les modèles économiques : quels outils de financement ? (financements hybrides, épargne solidaire, financement participatif...)
  - Promouvoir l'entrepreneuriat dans l'ESS et l'entrepreneuriat social.
  - Comment sécuriser le parcours entrepreneurial des porteurs de projet ?

### • **Action n°1 : Aider au premier emploi permanent dans les TPE de l'ESS qui répondent à des enjeux d'utilité sociale.**

- Elaborer des dispositifs d'aides à l'emploi adaptés, aide au premier emploi structurant pour la TPE ou à l'insertion professionnelle. Une articulation peut se faire avec des dispositifs nationaux (emplois aidés, appui aux postes d'animation Fonjep<sup>4</sup>,...) Une attention doit être portée aux processus collectifs d'appui à la création d'emploi tels les groupements d'employeurs, les Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE), les mutualisations d'emplois entre TPE. Un tel dispositif d'aide à l'emploi devrait favoriser l'embauche en CDI avec un appui sur une durée longue (au moins 3 ans) pour les TPE de l'ESS.

### • **Action n°2 : Soutenir les processus de coopération, d'accompagnement, d'incubation et de compagnonnage entre professionnels.**

- Soutenir les espaces de travail partagés, bureaux collectifs et moyens partagés (lieux de stockage, lieux de création et de développement de projets...) en tenant compte des spécificités professionnelles, en particulier dans le champ artistique.
- Développer et soutenir les outils et démarches de consolidation des parcours des entrepreneurs : résidence de compagnonnage entre professionnels, tiers lieux, lieux intermédiaires, espace d'incubation, coopératives d'activité et d'emploi.
- Développer l'accompagnement entre pairs en créant des soutiens au mentorat, au mécénat de compétence, au transfert de savoir faire, apprentissage et périodes de professionnalisation rémunérés.

### • **Action n°3 : Aider l'amorçage des TPE à travers des appuis à l'ingénierie financière.**

- Consolider et proposer des outils financiers à destination des TPE de l'ESS qui favorisent la consolidation du modèle économique pour lancer la TPE à travers des fonds d'amorçage à taux zéro et des dispositifs de garantie bancaire, par

<sup>4</sup> Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation populaire

exemple à travers un réseau comme France Active. Des modes d'accompagnement et de formation pourraient utilement y être associés, gérés avec les réseaux d'acteurs de l'ESS et organismes de ressources spécialisés dans les activités développées par la TPE.

- **Action n°4 : Soutenir les réseaux territoriaux comme outils collectifs d'observation, de connaissance, de ressources et d'accompagnement.**
  - Les réseaux territoriaux, organisés de façon autonomes, participent à l'émergence et au soutien des porteurs de projet. Ils apportent une expertise aux territoires, mutualisent les moyens d'accompagnement, orientent et accompagnent, en lien avec leurs adhérents. Ils doivent pouvoir mailler le territoire et agir sur l'ensemble de la région pour éviter les phénomènes de centralisation.

## **Axe n°2 : Accompagner le développement des entreprises et des emplois de l'ESS en Île-de-France**

- Quels outils et quels accompagnements au développement des entreprises ?
  - Comment accompagner au changement d'échelle ?
- Comment favoriser la création et la pérennisation d'emplois dans les entreprises ?
  - Comment répondre aux enjeux de transmission des entreprises de l'ESS ?
- Identifier, structurer et renforcer les filières à potentiel de développement économique sur les territoires

- **Action n°1 : Faciliter l'accès aux fonds européens pour les TPE, en particulier aux fonds structurels (FEDER, FSE, FEADER)<sup>5</sup> gérés par la région.**
  - Développer un fonds de garantie bancaire et d'avance sur trésorerie.
  - Soutenir les missions d'information et d'accompagnement en ingénierie des TPE de l'ESS dans leur montage de projets notamment européen.
- **Action n°2 : Soutenir la mise en place d'outils financiers pour la consolidation et le développement des TPE de l'ESS.**
  - Développer des soutiens aux structures de financement solidaire qui apportent aux TPE de l'ESS des aides en fonds de roulement, un renforcement des fonds associatifs, des capacités en investissement, des garanties bancaires,....
  - Abonder les fonds mutualisés de solidarité financière entre TPE d'utilité sociale, qui peuvent aussi être abondés par des organismes bancaires.
  - Soutenir les expérimentations de financement solidaire pour les TPE de l'ESS (épargne solidaire, participation citoyenne de type Cigales<sup>6</sup>, fonds de dotation...)
- **Action n°3 : Soutenir les structures et dispositifs d'accompagnement des TPE de l'ESS.**
  - Financer le dispositif local d'accompagnement (DLA) pour les accompagnements individuels et collectifs qu'il permet sur différentes dimensions complémentaires (projet associatif, professionnalisation, outils de gestion, organisation et RH, développement territorial, coopération économique...).
  - Favoriser les partenariats entre les différents acteurs de l'accompagnement (réseaux, CRESS, agences/centres de ressources, prescripteurs, structures d'accompagnement...) pour prendre en compte les différentes étapes (et donc besoins) dans le processus d'accompagnement des entreprises.
  - Soutenir les propositions de GPECT<sup>7</sup> et diagnostic sur les besoins d'emploi et de formation professionnelle pour les TPE de l'ESS.
  - Soutenir les expérimentations dans l'ingénierie spécifique d'accompagnement des processus de coopération entre TPE.
- **Action n°4 : Encourager la formation des gouvernances des TPE de l'ESS.**
  - Favoriser les formations des bénévoles associatifs sur des problématiques liées à la gestion et à l'accompagnement des structures de l'ESS (gouvernance, fonction employeur, évolution des politiques publiques ...).
  - Reconnaître la diversité des formes de gouvernance collective dans le dialogue avec les administrations publiques.

<sup>5</sup> Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE) et Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

<sup>6</sup> Clubs d'investisseurs locaux au service du développement d'entreprises solidaires.

<sup>7</sup> La Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences Territoriales

- Favoriser la formation professionnelle et continue dans les entreprises collectives de l'ESS en prenant en compte leurs spécificités.
- **Action n°5 : Renforcer les relations partenariales entre collectivités et les structures en favorisant les conventions de subvention au fonctionnement dans la durée.**
  - Privilégier les subventions reconnaissant les capacités d'initiative citoyenne aux marchés publics qui mettent en concurrence les structures.
  - Adopter des procédures administratives simplifiées et favoriser les règles d'antériorité et de demande d'avance pour les très petites entreprises de l'ESS/associations.
  - Réviser la règle de non cumul des aides régionales, qui limite la pluriactivité au cœur du projet des TPE culturelles, et permettre une meilleure collaboration entre services de la Région.
  - Reconnaître comme services d'intérêt général les activités culturelles de l'ESS, dont la majeure partie se situe hors du champ concurrentiel. Exclure les services culturels non économiques d'intérêt général (activités non concurrentielles) de la réglementation liée aux aides d'Etat. Prendre en compte le régime général d'exemption par catégorie pour les aides à la culture.
- **Action n°6 : Soutenir les dynamiques culturelles de territoires portées par la diversité des initiatives de l'ESS.**
  - Favoriser le décloisonnement des politiques à destination des structures culturelles en prenant en compte leurs actions individuelles ou collectives dans différentes dimensions : citoyenneté et lutte contre les discriminations, qualité de vie sur les territoires (amélioration du cadre de vie, implication des acteurs civils et économiques...), emplois non délocalisables, ressources culturelles mobilisées dans des projets divers (tourisme, politique d'accueil, éducation etc.).
  - Soutenir les réseaux et organisations professionnelles, comme espaces collectifs de ressources, d'accompagnement et de services mutualisés, indispensables aux TPE d'utilité sociale. Consolider les réseaux afin de mailler le territoire francilien dans sa diversité. Favoriser les ingénieries d'observation, de dialogue territorial et d'expérimentation des réseaux.

### Axe n°3 : Dynamiser les territoires avec l'ESS

- Quelle coopération entre les acteurs sur les territoires ?
- Favoriser la connaissance et les échanges entre les entreprises classiques et les entreprises de l'ESS.
- Faciliter l'accès à la commande publique (clauses sociales).
- Comment prendre en compte et faire des besoins sociaux territoriaux des atouts pour le développement de l'ESS ?
- Identifier, structurer et renforcer les filières à potentiel de développement économique sur les territoires.

- **Action n°1 : Soutenir les processus de coopération renforcée entre TPE de l'ESS et les autres acteurs du territoire.**
  - Soutenir les propositions d'accompagnement des logiques de coopérations et permettre des ingénieries complexes favorisant des coopérations avec des secteurs connexes au champ culturel (numérique, tourisme, social, environnement...).
  - Soutenir l'animation des processus de coopération renforcée et les fonctions de coordination dans les mutualisations d'emploi, les lieux de travail, les équipements et matériels partagés, les projets territoriaux etc.
  - Soutenir la création et le développement des PTCE (Pôle Territoriaux de Coopération Economique) et des groupements d'entreprises, en association avec les politiques publiques territoriales, comme des outils de développement local et d'ingénierie collaborative pour créer des synergies, partager les bonnes pratiques, développer des projets à plusieurs...
  - Sécuriser l'accès à l'immobilier dans le cadre de la déclinaison du SRDEII (contrats de territoire avec les communes et EPCI notamment) pour permettre de favoriser le maillage et le regroupement des initiatives au sein d'espace commun – notamment au regard de la situation du foncier difficilement accessible pour les porteurs de projets.
  - Soutenir l'émergence de projets innovants entre les acteurs de l'ESS et les élus des territoires notamment sur les territoires ruraux d'île de France pour redynamiser les ZRR (Zone de revitalisation rurale) avec des projets en lien avec les besoins du territoire et soutenir l'éco-responsabilité des opérateurs en accompagnant l'émergence de solutions locales responsables et durables.
  - Favoriser les bonnes pratiques comme l'incitation à la mise en œuvre d'agenda 21 de la culture sur les territoires communaux et intercommunaux.<sup>8</sup>
- **Action n°2 : Renforcer la concertation avec les acteurs de l'ESS.**

<sup>8</sup> <http://www.agenda21culture.net/index.php/docman/agenda21/142-agenda21-frances/file>

- Consolider les processus de concertation prévus par la loi ESS (Conférence Régionale ESS tous les deux ans, SRESS Stratégie Régionale ESS)
- Favoriser le dialogue sur les politiques publiques et la stratégie régionale avec les réseaux d'acteurs à travers le soutien à la CRESS et la diversité des organisations et réseaux thématiques de l'ESS.
- Développer des relations partenariales entre le Conseil Régional, les autres échelons territoriaux et la diversité des réseaux de l'économie sociale et solidaire mobilisés en région Île de France. Cela passe notamment à travers l'implication des acteurs de l'ESS au Conseil Economique, Social et Environnemental régional (CESER), au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), au sein des futurs conseil de développement des intercommunalités, etc..
- Encourager l'implication citoyenne par l'aide à la mise en place de processus de participation des habitants et des initiatives de l'ESS (comité de quartier, conseil citoyen, projets citoyens, concertations territoriales...). Les transformations profondes que connaissent les territoires nécessitent de mettre en place des processus nouveaux de coopération entre la région, l'Etat, les différentes collectivités et les acteurs du territoire dans la définition, la production et l'évaluation des actions publiques. Des méthodes existent à l'exemple des schémas d'orientations et de développement artistique et culturel (SOLIMA<sup>9</sup>, SODAREP<sup>10</sup> ou SODAVI<sup>11</sup>...); il s'agit également d'installer une plus grande transversalité dans l'intervention régionale et soutenir la mise en place d'une observation participative qui renouvelle les indicateurs de richesses.

## Axe n°4 : Soutenir l'innovation sociale

- Économie verte, économie collaborative, économie de la fonctionnalité... : comment faire émerger et accompagner les initiatives répondant aux enjeux sociétaux nouveaux ou émergents ?
- Comment sensibiliser les entreprises de l'ESS à l'innovation sociale ?
- Quels outils de financements pour l'innovation sociale ?

- **Action 1 : Favoriser l'accès des TPE de l'ESS à la R&D par des coopérations avec les entreprises et les laboratoires de recherche.**
  - Renforcer le dispositif régional de recherche-action et le rendre de plus en plus accessible aux structures de l'ESS. Cette réflexion d'un dispositif spécifique peut permettre de soutenir la mise en œuvre de programmes de recherche-action à pour but de traiter des problématiques élaborées en réponse à des besoins et des enjeux sociétaux. Ces projets ont vocation à être co-construits et réalisés en partenariat entre, d'une part, des acteurs de la recherche et, d'autre part, des acteurs sociétaux non spécifiques du monde de la recherche mais tout aussi concernés par les sciences et l'innovation, leurs potentialités, leurs conséquences, leur médiation : associations, groupes de citoyens-nes, collectivités locales, structures de médiation scientifique, etc.
  - Favoriser les espaces collectifs de recherche et développement et accompagner la mise en œuvre de recherche-action soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche Technologique (ANRT), notamment pour les TPE non lucratives n'ayant pas accès au crédit d'impôt. Il s'agit par exemple d'aider à la mise en œuvre de thèses doctorale en CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) ayant pour but de traiter des problématiques élaborées en réponse à des besoins et des enjeux sociétaux et dans le champ de l'innovation sociale pouvant aller des problématiques de nature sociale, culturelle, économique ou environnementale.

### **Action n°2 : Favoriser le droit à l'expérimentation des TPE de l'ESS.**

- Il est nécessaire que la fonction recherche et développement solidaire soit reconnue afin d'être mieux accompagnée et financée. Le dispositif du « Droit à l'expérimentation territoriale » trop peu saisi aujourd'hui, conçu en 2010 et voté en 2011, incarne cet esprit et préfigurait ce qu'on aurait pu appeler un soutien aux expérimentations. Il s'agit d'une ligne de financement régionale qui octroie une subvention à des projets de coopération territoriale et dont l'objectif est de faire émerger des activités socialement innovantes et porteuses de développement et d'emplois.<sup>12</sup> Cela peut par exemple permettre d'appuyer des démarches d'expérimentation permettant l'adaptation aux mutations liées aux défis du numérique, environnemental, de l'innovation sociale. Cela peut également passer par l'appui à la formation professionnelle continue en direction des professionnels des structures et le soutien à l'émergence des nouveaux métiers et des nouveaux modes d'organisation (collectifs, coopératives de production...) pour soutenir le développement des métiers et des compétences (GPECT, compagnonnage...).

### **Action n°3 : Soutenir les processus d'innovation sociale.**

<sup>9</sup>SOLIMA : Schéma d'orientation pour le développement des lieux de musiques actuelles - <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Musique/SOLIMA>

<sup>10</sup> SODAREP : Schémas d'Orientation de Développement des Arts de la Rue dans l'espace public

<sup>11</sup> SODAVI : Schémas d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels

<sup>12</sup> Voir : <http://www.lagazettedescommunes.com/424826/le-droit-a-l-expérimentation-nest-pas-tres-experimente-par-les-collectivites>

- Soutenir le débat sur l'innovation sociale dans l'ESS en partenariat avec les réseaux et autres acteurs de l'Innovation Sociale du territoire francilien et ceci vis à vis des adhérents, des élus/ collectivités, des services et du grand public.
- Prendre en charge les formations liées à l'innovation sociale et améliorer l'éligibilité des formations sur l'innovation sociale avec les Organisme Paritaire Collecteur Agréé du secteur. Soutenir le développement de formations sur l'Economie solidaire à destination des élus et des techniciens des collectivités locales. Renforcer l'importance de la culture d'association, de coopération, de mutualisation et de l'innovation et l'utilité sociale.

#### **Les organisations membres ou partenaires de l'UFISC en Ile-de-France**

L'UFISC regroupe 15 organisations représentant elles-mêmes plus de 2 500 structures et équipes artistiques et culturelles dans le spectacle vivant, développant et conjuguant une pluralité d'activités et de projets : création et diffusion de spectacles ou d'événements, actions culturelles sur des territoires en relation directe avec les populations, création par l'artistique d'espaces publics et citoyens, transmission de savoir-faire et soutien au développement des pratiques amateur. [www.ufisc.org](http://www.ufisc.org) // [contact@ufisc.org](mailto:contact@ufisc.org)

**ACTES-IF, CD1D, LE CITI, LA FAMDT, LA FEDELIMA, LA FEDERATION NATIONALE DES ARTS DE LA RUE, LA FRAAP, LA FERAROCK, LE RIF, LE RNCAP, LE SCC, LE SMA, LE SYNAVI, THEMAA, ZONE FRANCHE**

#### **Contributions de l'UFISC**

- Manifeste : « Pour une autre économie de l'art et de la culture », ouvrage dirigé par B. Colin et A. Gauthier, 2010
- Lettre sur l'entrepreneuriat collectif et citoyen : <http://www.ufisc.org/item/227-lettre-ouverte-a-madame-la-ministre-de-la-culture.html>
- contribution de l'UFISC sur le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire : <http://www.ufisc.org/economie/item/226-contribution-de-l-ufisc-dans-le-cadre-du-debat-sur-la-loi-relative-a-l-economie-sociale-et-solidaire.html>
- Contribution sur les conditions dans les métiers artistiques et culturels : <http://ufisc.org/structuration-professionnelle/60-documentation-entreprises-et-emplois/169-conditions-d-emploi-dans-les-metiers-artistiques.html>